

Cette deuxième livraison du *Bulletin Ouvrier*, qui sort en supplément au numéro un, nous avons entrepris de la réaliser depuis la fin du mouvement de novembre/décembre '95. Le retard accumulé correspond autant à l'état de faiblesse chronique de ce noyau qu'à la ferme volonté d'appliquer strictement notre méthode de travail. Celle-ci ne consiste pas à faire rentrer d'emblée et de force la réalité dans un schéma préconçu, mais au contraire à procéder, préalablement à toute réflexion, à une longue accumulation de témoignages de camarades engagés directement dans les luttes et d'informations en provenance de sources les plus disparates. C'est pourquoi, avant la parution du numéro deux, nous livrons ce travail préparatoire à la critique et à la discussion.

Premiers éléments d'analyse sur le mouvement de novembre/décembre 1995

TABLE DES MATIERES

A.LES RAISONS DE LA COLERE.....	2
B.LA CRISE DE L'ETAT.....	3
C.LA SECURITE SOCIALE : MYTHES ET LEGENDES.....	4
D.FORCES ET FAIBLESSES DU MOUVEMENT.....	8
E.LA GREVE A LA SNCF.....	10
F.LA GREVE A LA POSTE.....	11
G.UN MOUVEMENT « TRAHI » PAR LES SYNDICATS OU DES SYNDICATS SUPPORTES PAR LE MOUVEMENT ?.....	13
H.« TOUS ENSEMBLE ! TOUS ENSEMBLE ! OUAIS ! OUAIS ! ».....	14
I.LES SYNDICATS	15
a)Du coté des appareils.....	15
b)Du cote des militants de base.....	16
J.UNE CONCLUSION PROVISoire.....	17

A. LES RAISONS DE LA COLERE

Le mouvement de novembre-décembre 95, particulièrement à la SNCF, n'est pas arrivé comme un coup de tonnerre dans un ciel serein de pacification sociale (même obscurci par le plan Vigipirate) : depuis l'arrivée au pouvoir de Chirac et la formation du gouvernement Juppé (mai 95), progressivement, mais sans volonté réfléchie ou machiavélique de la bourgeoisie, ce sont mise en place les conditions préalables au conflit.

D'abord, un gouvernement élu sur un pseudo-programme¹ aux accents populistes qui n'a rien fait de concret pendant les six premiers mois et qui est pris soudain d'une frénésie de réforme : de la Sécurité sociale, des régimes spéciaux de retraites, de la gestion des caisses de retraite et d'assurance maladie, et particulièrement dans le cas de la SNCF de la mise en place (prévue au 13/12/95) du nouveau contrat de plan. Tout cela aboutit au discours-programme de Juppé du 15/11/95 ressenti comme une provocation du libéralisme forcené à la Madelin (récemment démissionné) qui va mettre le feu aux poudres.

Ensuite les salariés de la SNCF inquiets de la remise en cause de leurs « avantages acquis » et principalement de la clé de voûte du pacte social à la SNCF : les retraites à 50 ans pour les roulants, et 55 ans pour les autres. Salariés inquiets pour leur emploi, leurs salaires, leurs conditions de travail (intensification de la productivité, précarisation du travail) et, fait nouveau, inquiets pour l'avenir de leurs propres enfants (nombreux sont ceux qui pour la première fois n'ont pas été embauchés, mettant ainsi fin à une très forte continuité d'identification avec l'entreprise). Des salariés qui de journées d'action en journées d'action (31 mai, 10 octobre, 14 novembre, 24 novembre) ont le sentiment qu'ils ne peuvent reculer devant l'affrontement qui s'annonce et qu'ils peuvent peut-être faire quelque chose contre l'apocalypse qui se prépare (bien entretenue par la CGT qui révèle avant l'heure le contenu du futur contrat de plan : fermeture de 6 000 km de lignes, suppression d'emploi et gel des salaires). Salariés qui après les maigres tentatives d'innovation, de « dialogue social dans l'entreprise » suite à la grève de 86-87, instaurées au début par J.Fournier, l'ex-PDG « de gauche » de la SNCF, ont depuis 1991 à faire à une direction sinon revancharde, du moins redevenue imbue de son pouvoir et satisfaite de l'organisation hiérarchique du travail, du mépris pour les exécutants. Direction dont les innovations commerciales et les choix stratégiques ont eu des effets si néfastes qu'ils l'ont déconsidéré (affaire Socrate, par exemple) aux yeux des salariés.

Puis les salariés des autres entreprises du secteur dit « public » qui vivent peu ou prou les mêmes inquiétudes que leurs collègues de la SNCF (particulièrement les agents de la RATP au

¹Voir l'article « Elections présidentielles » dans le *Bulletin Ouvrier* N°1.

sujet des régimes spéciaux de retraite) quant à la dégradation des conditions de travail (salaires, emploi, productivité accrue, etc.) et qui expriment un sentiment général de ras-le-bol (« *Y'en a marre de continuer à payer !* ») alors que de plan social en plan social, le chômage n'a cessé de croître et que toutes les politiques de droite ou de gauche aboutissent au même résultat : toujours plus de profit d'un côté, toujours plus de misère de l'autre.

Enfin les appareils syndicaux, depuis des années en perte de vitesse (fonte des adhésions, déperdition des militants de base), débordés sur leur propre terrain (par les coordinations), de plus en plus incapables de justifier leur fonction sociale, celle de gardien du troupeau ouvrier, et qui vont être contraints de réagir car le gouvernement veut assécher une partie de leur rente, principalement pour FO, en leur enlevant la gestion de nombreuses caisses de Sécurité sociale (même si le coût de leurs permanents appointés par l'Etat ne représente, somme toute, qu'une faible part des dépenses et du déficit de la Sécurité sociale). Obligés de réagir, de faire des choix ou de disparaître... La CFDT choisit clairement le camp de la conciliation, se posant en champion de la modernité face aux archaïques d'en face. FO tiraillé va choisir (poignée de main Blondel-Viannet) le camp du conflit. Quant à la CGT qui reste le principal syndicat, en tout cas le seul à être capable de freiner efficacement les mouvements, il y a d'une part la volonté de défendre ses dernières places fortes (SNCF, EDF-GDF, etc.) et d'opérer sa modernisation dont on avait vu les premiers symptômes lors de la grève d'Air France en octobre 1993. « *Dans les AG, les discours des délégués commencent maintenant par : je suis délégué CGT, j'ai mes opinions sur la suite à donner au mouvement, mais je suis ici pour écouter et retransmettre vos propositions, c'est un mouvement démocratique à la base...* »².

CGT qui, à la veille de son 45e congrès, se sent capable de pousser à la lutte, de s'affirmer la seule force d'opposition réelle, non seulement dans les entreprises concernées mais également dans la société, face à la liquéfaction des partis de gauche (PS tétanisé par l'après-Mitterrand et PC en recomposition sous la houlette de l'étrange M.Hue). Enfin les militants de base, au bout du rouleau, qui n'aspirent qu'à une rénovation du syndicalisme, sinon opposé aux appareils, du moins à côté, dont SUD (parmi d'autres syndicats de « base ») est le représentant le plus avancé³.

B. LA CRISE DE L'ETAT

Aujourd'hui, les deux déterminations de l'Etat capitaliste (garant des rapports capitalistes dans leur ensemble et patron particulier) sont en crise, mais les causes apparentes -contingentes- de leur crise sont distinctes.

D'une part, nous avons celle que certains économistes de la partie adverse ont pertinemment appelée crise fiscale de l'Etat, c'est-à-dire la diminution relative (par ailleurs, elle a baissé très rarement en valeur absolue pondérée en prix constants) de la partie de la plus-value sociale et du salaire, drainée principalement par les différents impôts, allouée au fonctionnement anti-cyclique de l'Etat. L'explication est simple : une concurrence historiquement plus exacerbée mobilise relativement plus de nouvelle valeur créée qu'auparavant afin de se transformer directement en nouveau capital.

D'autre part, l'Etat-patron ou l'Etat « simple » actionnaire cherche, par une restructuration en profondeur de « ses » entreprises, à les maintenir « compétitives ». Qui plus est, cette restructuration générale des activités gérées par l'Etat, vise à rendre directement productifs certains « services publics » traditionnellement improductifs.

²Les rampants se cabrent, p.10, in *Mordicus* n°11.

³Ce qui n'empêche pas SUD, à France Télécom, d'avoir deux permanents qui siègent au conseil d'administration.

La réorganisation de la Poste, de France Télécom, de la SNCF, des hôpitaux, etc. ne met pas en discussion leur statut propriétaire, qui, pour l'essentiel de ces entreprises, demeure solidement étatique. Les gauches bourgeoises ont envie de se faire peur lorsqu'elles crient à la privatisation du service public... et surtout ont encore et toujours l'envie de traîner les salariés derrière l'Etat, pour sa défense, contre l'épouvantail bien confortable du « mondialisme » diabolique. Cette restructuration se traduit pour le prolétaire par un coût de reproduction accru (tous les « services publics » augmentent les prix de leurs prestations et de leurs produits ou, ce qui revient au même, ces produits et ces prestations baissent en qualité et en quantité à prix constants), donc leur rapport au « service public » devient encore plus un rapport d'antagonisme. Nous ne nous plaignons pas de cela, au contraire ! A terme, cela pousse inéluctablement le prolétariat à la lutte pour les salaires.

C. LA SECURITE SOCIALE : MYTHES ET LEGENDES

Des slogans syndicaux ont circulé tout au long des mobilisations du mois de décembre. Ils devaient résumer les objectifs et les revendications du mouvement. Gueulés sans relâche par les grosses sonos des appareils, ils ont contribué à semer la confusion parmi les salariés en grève ou au travail. L'adversaire de classe ne s'est pas privé de mettre l'accent sur les mensonges ou les déformations de la réalité de ces mots d'ordre syndicaux. Ces paradigmes du discours syndical ont, dans un premier temps, rendu plus ardue la possibilité de généralisation de la lutte aux salariés du privé, puis, dans un deuxième temps, ont agi en véritables désamorçeurs des grèves. Passons rapidement en revue les trois piliers de ce discours :

« La Sécu est à nous »

Faux. Le système de Sécurité sociale de ce pays est solidement arrimé au char de l'Etat. Depuis sa création, en 1945, l'Etat met sous tutelle les organismes de la Sécu par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales, rattachée au Ministère du même nom). Ce sont des *organismes privés d'intérêt public* (obligation d'équilibre financier) : il détermine le taux de cotisation salariale et patronale, la Cour des comptes analyse et valide les bilans, l'Etat définit les règles d'exonération et fixe le contenu des prestations, leur taux de prise en charge et leurs conditions d'attribution. La compensation démographique entre les différentes caisses du régime général des salariés est décidée à la fin 1974 : c'est une forme inavouée et partielle d'unification en un seul régime indirectement rattaché au budget de l'Etat car celui-ci doit désormais combler directement les déficits qui commencent à fleurir.

A ces considérations on nous répond que, malgré tout, les caisses sont gérées par les « syndicats des travailleurs » et les organisations patronales. Même si l'on croyait - à tort - que les syndicats ne sont pas des organes de l'Etat, on voit bien que leur rôle se cantonne à gérer les fonds que l'Etat leur confie. Le principe de représentation adopté est celui du « paritarisme » syndicats-patronat. Avec les dispositions gouvernementales de M. Juppé, dans chacune des caisses nationales FO et CGT perdent un siège et pèsent désormais comme la CFDT (3 sièges) ; en tout, les syndicats ont 13 sièges. Les patrons passent de 7 à 13 représentants ; les mutuelles gagnent 3 sièges ; 4 personnes dites « qualifiées » sont rajoutées. En tout, aujourd'hui, nous avons 33 administrateurs par Caisse nationale. Le paritarisme établi pour la première fois en 1967 (auparavant les syndicats détenaient la majorité des sièges) est rétabli par M. Juppé, alors qu'il avait été supprimé en 1982.

Aujourd'hui, les répartitions des sièges des administrateurs syndicaux se font encore sur la base des quorums acquis à l'occasion des élections de la Sécurité sociale du 18.10.83 qui se sont soldées par une très faible participation des 30 millions d'électeurs salariés inscrits. Les salariés qui sont affiliés au régime général n'ont jamais été conviés, à la seule exception de 1983, à participer à la moindre élection de leurs représentants dans les caisses. Bien sûr cela ne

changerait rien à la substance de ces organismes, mais force nous est de constater que l'Etat et ses sbires syndicaux n'ont même pas jugé utile de les peindre aux couleurs de leur démocratie.

En 1985, Pierre Laroque, père de la Sécu, qui est quelqu'un qui s'y connaît, affirme à juste titre qu'« à aucun moment, les assurés n'ont acquis le sentiment que les organismes de Sécurité sociale étaient leur chose ».

« On s'est battu pour la gagner... »

Faux. La Sécurité sociale en France est une pure création du régime de Vichy. En 1941 Vichy crée une ALLOCATION aux VIEUX TRAVAILLEURS SALARIES (AVTS) basée sur la centralisation des fonds des caisses de capitalisation. Le gouvernement du CLN édicte une ordonnance le 2.2.1945 qui reconduit l'AVTS et l'insère dans le cadre de la nouvelle cotisation sociale unique pour tous les risques couverts. PIERRE LAROQUE, ancien collaborateur du ministre de Vichy René Belin puis résistant gaulliste, est le rapporteur qui est à l'origine des ordonnances instituant la Sécu en 1945. Entre la fin de 1945 et 1946, on institue le régime général de la Sécurité sociale assis sur les cotisations des salariés et patronales et administré par les « partenaires sociaux » (à la Libération, chacun des syndicats marchande sa représentativité).

Ensuite, sous la pression hostile des syndicats des fonctionnaires de l'Etat, celui-ci confirme l'autonomie des régimes spéciaux de retraite. En 1948, l'Etat, soumis aux pressions les plus diverses et soucieux de ne pas se mettre à dos des secteurs traditionnellement réactionnaires de la population, créera autant de régimes de retraite qu'il y a de catégories de travailleurs indépendants : industriels et commerçants, artisans, professions libérales et paysans. Dès 45, les cadres se mirent aussi à protester car à cette époque, par l'affiliation à la Sécu, ils auraient perdu certains avantages catégoriels. Ils s'opposent notamment au fait de devoir cotiser davantage pour contribuer à l'équilibre du régime général des retraites alors que, jusqu'en 1965, le nombre d'ex-cadres retraités demeure bas. C'est seulement en échange du rachat à des conditions très favorables des cotisations de retraite et de l'établissement d'un régime de retraite complémentaire (fondation de l'AGIRC en 47) que les cadres accepteront de rejoindre le régime général. Les régimes complémentaires de retraite s'étendent décidément dans les années soixante. Ils repondent à une logique contributive (par acquisition de points) et pas à une logique de « répartition » ou « solidaire ». En 1953, les agents de maîtrise de la métallurgie créent aussi leur retraite complémentaire ; avec les accords Renault de 1955 et l'institution en 1957 de l'Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés, l'ensemble des salariés commence à être concerné par ces régimes complémentaires. En 1961, les « partenaires sociaux » donnent naissance à l'ARRCO qui coordonne toutes les caisses de retraite complémentaire et élargissent à tous les salariés la possibilité d'y accéder. En 1972, le législateur oblige tous les affiliés au régime général à adhérer à un régime de retraite complémentaire.

Pourtant, encore aujourd'hui, 18% de la population n'accède qu'au régime général de retraite. Par conséquent, dès 1946, s'arrête le développement du plan étatique pour une Sécurité sociale unique, uniforme et universelle. L'Etat remet le couvert de la « rationalisation » et de l'unification des caisses de Sécurité sociale en imposant, à la fin 1974, la compensation entre les différents régimes des salariés et des non-salariés qui suscite des vives protestations de la part des syndicats. La compensation généralisée, hors régimes spéciaux et régimes complémentaires, intervient effectivement seulement en 1979. Dernière en date, la tentative d'unification et d'harmonisation, prônée par le plan Juppé, des régimes spéciaux et du régime général, s'inscrit dans la droite ligne du projet de M. Laroque de 1945.

Ces brefs rappels historiques montrent que la Sécurité sociale est loin d'être un « acquis » des luttes prolétariennes. Encore moins, elle a été « gagnée » par des conflits sociaux dirigés par les syndicats.

« ... On se battra pour la garder »

Mais pour garder quoi ? Le régime général en l'état, ou les régimes spéciaux ou encore les régimes complémentaires ? Aujourd'hui, on a une Sécurité sociale à plusieurs vitesses et très peu « égalitaire ». Si par exemple on examine les différents régimes de retraite, on peut constater que les disparités sont frappantes. Plus particulièrement entre le régime général et certains régimes spéciaux la différence de traitement a grandement contribué à figer le clivage public en grève/privé au travail du mois de décembre. Les régimes spéciaux sont gérés par des administrateurs des personnels élus par leurs assurés. Ils couvrent 20% de la population et ils sont au nombre de 15. D'après le rapport *Perspectives à long terme des retraites* du Commissariat Général du Plan, rédigé par M. Raoul Briet, directeur de la CNAV : « *On peut estimer que le ratio retraite moyenne sur salaire moyen s'est stabilisé entre 1988 et 1993, qui serait de 81.9% pour les retraités unipensionnés du régime général et de 96.4% pour ceux du secteur public.* ».

Par ailleurs, selon des calculs effectués par la DARES (centre statistique du ministère des Affaires Sociales), le taux de remplacement (retraite divisée par salaire) de revenus d'activité est, pour un salaire de 7000 francs, de 86% dans le privé et de 89% dans le public ; pour un revenu d'activité de 10000 francs, on a respectivement un taux de recouvrement de 79% dans le privé et de 78% dans le public. Jusqu'à présent, les retraités du public versaient une cotisation maladie de 2.65% de leur pension, contre 1.84% en moyenne pondérée pour les retraités du privé ; avec l'accord syndicats-gouvernement du 25.01.96, tout le monde passe à 3.8% en 1997. Ainsi, si l'on ne peut pas vraiment affirmer qu'il y ait une disparité de traitement frappante entre retraités du public et ceux du privé, c'est au niveau des conditions d'accès à la retraite que se creuse le gouffre. Dans le calcul des retraites des fonctionnaires (75% environ des derniers six salaires perçus, soit 37,5 ans de cotisations avec des pourcentages d'acquisition des droits de retraite de 2% par annuité contre 50% du salaire pondéré sur les 25 meilleures années avec des annuités de 1.25% pour le régime général du privé - loi du 22.07.93). Les primes - qui sont de l'ordre de 20% en moyenne - ne sont pas prises en compte pour déterminer le montant de la retraite des fonctionnaires.

Les salariés du privé financent par leurs cotisations, en gros, 33% de leurs retraites, les fonctionnaires de l'Etat 17%, les agents EDF 11% et les cheminots et les travailleurs RATP 7.85%. Les fonctionnaires versent une cotisation égale à 7.85% du traitement indiciaire, les non-cadres du privé paient 8.55% et les cadres du privé 11.55% (incluant la cotisation de 6.55% sur le salaire brut et la cotisation à un régime complémentaire). Un salarié du privé qui gagne 10000 francs bruts par mois paie 855 francs de cotisations par mois, tandis qu'un fonctionnaire au même salaire paie 785 francs par mois. A la SNCF, au 31.12.94, il y avait 353.400 retraités contre 182.350 cotisants pour un montant total de retraites versées par an de 27 milliards de francs dont 7% - 1.9 milliards - payés par le personnel (12% à la RATP), 13.6 milliards payés par l'Etat - 50.4% du total - , 4.7 milliards financés par les autres caisses de retraite - 17.4% - et le reste financé par la SNCF - 6.8 milliards pour 25.2% (15.3% à la RATP). Selon le Plan, le besoin de financement du régime spécial SNCF devrait atteindre 300 millions de francs dans dix ans pour parvenir à l'équilibre financier, soit 1.2 point de cotisation supplémentaire. Les cheminots bénéficient d'une retraite à taux plein dès 55 ans (50 pour les conducteurs) et après 25 ans de service. Le cheminot acquiert des droits annuels à la retraite de l'ordre de 3%, contre 1.3% hors retraite complémentaire pour le salarié du privé. D'ici 2015 et à modes de calculs inchangés, selon le rapport Briet, la pension nominale moyenne du cheminot devrait progresser deux fois plus vite que celle du salarié du privé (27% contre 15%). Si le projet gouvernemental de porter à 40 ans la durée de cotisation des salariés du public pour avoir droit à une retraite à taux plein (75%) était devenu réalité, un fonctionnaire qui perçoit en fin de carrière 16000 francs net par mois, sa retraite serait amputée de 750 francs par mois à l'âge de la retraite constant (60 ans). Si le calcul du montant de la retraite se faisait sur les 25 meilleures années comme dans le privé, au

lieu de se faire sur les six derniers mois de carrière, la perte serait de 30 à 40% sur les pensions. En face, au terme de la mise en oeuvre de la « réforme » Balladur du régime général des retraites de 1991, d'ici 15 ans, on devrait enregistrer, selon M. Henri Sterdyniak de l'OFCE, une réduction de 20% du pouvoir d'achat des retraités du régime général. Après les grèves de décembre, les régimes spéciaux sont maintenus en l'état, bien que l'idée gouvernementale de l'institution d'une caisse centrale pour ces régimes ne soit pas abandonnée (CNRACL).

La lutte des cheminots et des autres salariés du « service public » pour la défense des conditions présentes d'accès à la retraite a été pleinement justifiée, mais cette base revendicative - étriquée et très particulière - était loin de suffire à mobiliser les salariés du secteur privé.

« Sans Sécu, t'es nu »

Les assurances sociales forment assurément un véritable parachute social contre les effets « bruts » du salariat. L'accès meilleur marché aux soins, à une retraite, à des allocations familiales et chômage, etc. n'est pas une donnée négligeable pour les prolétaires. A la fin du XIXe siècle et tout au long du XXe, la bourgeoisie s'est fondée sur leur combat indépendant pour l'entraide et pour la solidarité afin d'établir des systèmes étatiques de protection sociale. Le capital a ainsi confisqué un autre morceau de l'autonomie de la « société » ouvrière pour la noyer dans la société civile de tous les citoyens, sans distinction de classes. Ce cours historique a été largement accompagné par les syndicats réformistes, non sans avoir exprimé ici et là des réticences bureaucratiques et corporatistes, qui ont été progressivement cooptés par l'Etat à la gestion d'une partie de la plus-value sociale et de la masse salariale. Les syndicats réformistes, à une époque où le réformisme ou il est bourgeois ou il n'est pas, deviennent, par le biais de la gestion des systèmes étatiques de Sécurité sociale, des organes purs et simples de l'Etat chargés de l'encadrement des travailleurs salariés.

Aussi, dans le concret de la gestion quotidienne des organes d'assurance sociale, les syndicats se placent explicitement à l'intérieur des limites tracées par les compatibilités économiques générales du mode de production capitaliste. Ils acceptent le concept de « trou de la Sécu » et s'efforcent de trouver des recettes moins douloureuses pour le combler : certains proposent une plus grande imposition des revenus financiers (CGT et SUD)⁴, d'autres avancent la fiscalisation directe intégrale - CSG - (CFDT) et d'autres encore plaident pour une fiscalisation indirecte via une plus grande mobilisation à cette fin du budget de l'Etat (FO). Pourtant, si les dépenses sociales étaient intégrées à plein titre dans le budget de l'Etat, probablement il serait plus difficile pour celui-ci de parler de « trou de la Sécu » et pas de « trou de l'Education Nationale », ou de « trou des dépenses militaires », etc. Mais les syndicats, toujours prêts à demander la nationalisation des entreprises en crise, ou stratégiques, ou d'« intérêt national »... restent étrangement muets, voire franchement hostiles, sur ce sujet. Pourquoi vouloir à tout prix s'imposer chaque année l'obligation d'équilibre financier et de limitation d'emprunt (plafond fixé à 17 milliards de francs) qui découlent directement du statut hybride d'*organismes privés d'intérêt public* des caisses de la Sécurité sociale ? La réponse est simple : si l'Etat se chargeait directement de la gestion de la Sécu il y aurait fort à parier que les syndicats perdraient une bonne portion de leurs rentes de position. Ainsi, ils préfèrent « défendre la Sécu »... et son trou. Mais, pour la maintenir en l'état, il leur est demandé de bien vouloir accepter l'idée d'une réduction progressive des prestations sociales. Or, malgré quelques piaffements de façade, les

⁴ En janvier '96, 8.7% des ménages où le chef de famille est un ouvrier qualifié détenaient des valeurs mobilières (actions, SICAV, Obligations, Emprunts d'Etat ou FCP), 81.6% des ménages de cette même catégorie avaient un livret d'épargne ; il en va de même respectivement pour 5.4% et 72.9% des ménages avec un chef de famille ouvrier non qualifié et pour 13.6% et 78.3% des ménages à chef de famille employé. Plus globalement, 8.2% des ménages qu'en 1995 ont gagné moins de 60.000 francs détiennent en janvier '96 des valeurs immobilières, 9.9% de ceux qui ont gagné de 60.000 à 100.000 francs et 13.8% de ces ménages dont le revenu salarié annuel s'est situé en '95 entre 100 et 150.000 francs.

syndicats ont parfaitement joué le jeu des gouvernements successifs. Aujourd'hui, les « acquis » sociaux de la Sécu fondent comme neige au soleil.

En 1995, 500.000 résidents n'ont toujours pas accès à la Sécu (français paumés et étrangers en situation régulière). L'assurance chômage, créée le 31.12.58 à la suite d'un accord interprofessionnel, est de plus en plus rapidement dégressive et le taux de remplacement (les indemnités divisés par le salaire) est de moins en moins bon. En 1974, le salarié licencié a droit à 90% de son salaire antérieur brut pendant un an, en 1992 le taux de remplacement a fondu à 56% en moyenne annuelle sur la première année. Sans compter l'apparition des dits « fin de droits » : le RMI est institué le 1^{er} décembre 1988 pour pallier aux défaillances de couverture du système de Sécurité sociale. Les RMistes sont aujourd'hui 800.000, contre 270.000 en 1989. L'assurance maladie couvre de moins en moins les dépenses de santé des salariés : la part assumée par le salarié était de 13.3% en 1980 contre 16.2% en 1992. L'âge de la retraite s'éloigne : 30 ans de cotisations pour accéder à la retraite à taux plein en 1945, 40 maintenant. Et ce, à une époque où on accède au « monde du travail » de plus en plus tard et on en sort de plus en plus tôt.

Désormais, moins de 50% des hommes sont encore actifs à l'âge de 60 ans à cause des cessations anticipées d'activité et plus généralement moins de 45% des personnes ayant entre 55 et 65 ans sont encore des actifs. Une personne sur deux qui part à la retraite aujourd'hui n'est déjà plus en activité. Le montant des retraites chute aussi : selon une étude réalisée par la CNAV (assurance vieillesse), en 1994, les pensions représentaient environ 70% du dernier salaire brut. D'ici 2015, le taux de remplacement (rapport entre la retraite perçue et le dernier salaire d'activité) diminuera de 7 points pour les hommes et augmentera par effet d'évolution des carrières de 1 à 3% pour les femmes. Mais l'étude part de présupposés optimistes car elle ne s'intéresse qu'aux personnes partant à la retraite à 60 ans et ayant cotisé sans discontinuer pendant 40 ans. L'accès aux allocations familiales est de moins en moins aisé et l'orientation est à leur fiscalisation et à la diminution par effet de l'inflation. L'assurance contre les accidents de travail ne prend pas en compte les nouveaux risques professionnels (maladies des yeux, de l'ouïe, effets de la pollution urbaine, accidents de la route, maladies nerveuses...).

Alors, si tel est le constat, la sacro-sainte Sécu est en train de se vider de bon nombre de ses prérogatives d'amortisseur social. La tendance est à la dislocation et à la différenciation des traitements. « La » Sécu existe de moins en moins, désormais il est plus pertinent de parler de régimes sociaux particuliers. Il n'est pas étonnant, dans ce cadre, que les réactions des salariés face aux multiples attaques au système étatique d'assurance sociale soient d'intensité et de qualité différentes.

D. FORCES ET FAIBLESSES DU MOUVEMENT

Il est vrai que la grève a pu redonner aux salariés le goût de la lutte, la fierté et la dignité qui ont pris le dessus sur la soumission et la peur... Dès le début, les grévistes ont compté sur l'élargissement du mouvement, assurant les tâches d'agitation et de solidarité, se déplaçant, menant campagne partout où ils croyaient pouvoir entraîner d'autres travailleurs à rejoindre l'action. Mais cette détermination, souvent exclusivement le fait des militants syndicaux, n'indiquait pas un mouvement puissant, ni n'exprimait un saut qualitatif par rapport à des grèves corporatistes. Le mouvement de décembre '95 a semblé prendre une dimension politique. Ce fut avant tout parce qu'il a laissé s'exprimer (dans les discussions informelles mais pas dans les revendications organisées)-au-delà des revendications spécifiques et corporatistes- des contenus qui allaient à l'encontre de la logique du système : le rejet de la rationalité économique libérale, la question de l'avenir et de la jeunesse et la paupérisation sociale croissante. Dans un mouvement mené par les catégories les plus protégées et les moins précaires, la figure du chômeur et du

travailleur précaire a été reconnue comme faisant partie du même mouvement. Mais il y a malheureusement loin de l'expression d'un désir confus et négatif à l'organisation réelle d'un mouvement pris en charge par les grévistes eux-mêmes et non par des « consommateurs » déléguant ou laissant faire en leur nom les syndicalistes d'appareil.

Les faiblesses du mouvement, dont celles, indéniables, de l'absence totale d'une organisation autonome et d'objectifs définis, clairs et opposés à ceux qui ont été avancés par les syndicats d'Etat (« *défense du service public à la française* ») deviennent, dans les rêves de certains camarades, une marque de dépassement du « corporatisme » ; la dynamique attrape-tout de la gauche du capital, qui s'est traduite entre autres par la mise en avant des chômeurs dans les manifestations (comme à Marseille), devient un signe de maturité du mouvement ; la recherche frénétique d'une unité de pacotille (« *Tous ensemble, tous ensemble, ouais, ouais* ») avec les salariés du « privé » dans laquelle bon nombre de syndicalistes de base se sont lancés en toute bonne foi, alors même qu'aucun des objectifs posés avec force dans certaines entreprises industrielles au printemps '95 (Renault, Belin), n'avaient été repris par les syndicats, ne sont pas l'expression d'une dimension politique dans laquelle se seraient exprimés des contenus qui allaient à l'encontre de la logique du système mais bien l'expression de l'incapacité du mouvement à se poser les problèmes pour aller au delà.

En schématisant à l'extrême, le mouvement de décembre marque plusieurs éléments à la fois, très nettement contradictoires, qui ne peuvent pas être oubliés ou, pire, enjolivés :

- Les grèves les plus dures ont été déclenchées pour la défense des régimes spéciaux de retraite, et, à la SNCF, contre la mise en chantier du contrat de plan dont la conséquence la plus néfaste aurait été, pour les cheminots, le gel des salaires. Ces objectifs n'ont rien de méprisable ou de « limité », mais, dans la réalité de la grève, ils n'ont jamais été dépassés par des buts plus « généraux », plus « politiques ». La preuve ? Lorsque le projet de contrat de plan a été retiré, et lorsque le gouvernement a donné des assurances suffisantes sur le maintien des régimes spéciaux de retraite, les grèves ont cessé partout dans l'espace d'une semaine (entre le 13 et le 20/12/95) exceptés quelques irréductibles comme le centre de tri de Caen ou les traminois de Limoges et Marseille.
- Les manifestations ont progressivement fourni aux syndicats l'opportunité de « coiffer » le mouvement de grève en le noyant dans la perspective de la négociation centralisée entre organisations syndicales autorisées et gouvernement. A Paris, par exemple, la seule manifestation de grévistes, celle en tout cas, où ils étaient réellement majoritaires, fut celle du 05/12 ; celle du 12/12 fut celle du pic de l'élargissement de la grève au service public, et celle du 16/12 fut celle du « peuple de la gauche » qui vient enterrer le mouvement. Parallèlement, dans ces manifestations des centaines de milliers de prolétaires isolés ont pu exprimer une révolte générique contre les classes dominantes. « Ils ont voté avec les pieds ».
- La grande liberté de parole des assemblées, l'exercice pointilleux de la « démocratie à la base », l'ouverture aux salariés d'autres boîtes, aux chômeurs, aux parents d'élève, etc., tout ça n'a été -à quelques rares exceptions près- qu'une pâle parodie de l'auto-organisation indépendante de la classe. C'était plutôt l'expression d'une volonté, de la part des syndicalistes de base, de récupérer le maximum de grévistes « consommateurs ». Simple opération de maquillage des syndicats qui n'a trompé personne (sauf, peut être, quelques militants d'ultra-gauche...) : les assemblées générales ont été largement désertées par les salariés en grève.
- Les formes de lutte « choisies » par la « base », toujours à quelques rares exceptions près, ont relevé plus de la grève de « témoignage » que d'une détermination à frapper durement l'employeur. Les grèves de décembre ont plus durement grevé les salaires des grévistes que les chiffres d'affaires et les profits des entreprises. L'hégémonie

idéologique de la « défense des services publics » n'a pas permis de porter la critique pratique des prolétaires en lutte à la hauteur de l'organisation et de l'outil de travail.

E. LA GREVE A LA SNCF

Il est impropre de parler de la grève à la SNCF ; en fait, il y a eu presque autant de grèves juxtaposées que de catégories principales par lesquelles le personnel de la SNCF est organisé : agents de conduite, agents commerciaux, agents de maintenance, d'entretien, contrôleurs, personnels du siège, etc.

A cette découpe par profession s'ajoute la découpe géographique, depuis la réforme de décentralisation qui accorde une plus grande autonomie de décision aux responsables de régions qui ont, maintenant, la prérogative de décider de certaines primes et avantages (cela s'est traduit par des rythmes et problèmes différents à la reprise du travail. Dans certaines régions (Metz, Marseille, Bordeaux par exemple) des grèves ont redémarré sur les problèmes du paiement des jours de grève). Il est donc illusoire de propager l'idée qu'il a existé dans la menée du conflit une unité de lutte spatiale et temporelle entre tous les grévistes de la SNCF. Seuls deux exemples à notre connaissance (Chambéry et Rouen) ont montré une organisation en AG intercatégorielle commune à l'ensemble du personnel en grève.

Paris sud est (gare de Lyon) : un exemple de participation passive à la grève : à Paris sud est au CEX (guichetiers, aiguilleurs, agents mouvement) sur 1000 grévistes il n'y avait que 100 personnes présentes à l'AG du 27/11/95⁵. Encore Paris sud est : le 28/11/95, la grève est reconduite par deux AG distinctes celles des contrôleurs et celle des personnels commerciaux qui ont lieu dans le même local !
« Il n'y a personne dans les bureaux, mais personne en grève non plus, c'est des magouilles »⁶
Rouen : Tous les matins AG par catégorie où on vote la reconduction de la grève et on choisit les délégués syndiqués ou pas au « comité unitaire d'organisation de la grève » où les syndicats sont membres d'office. Ce comité centralise les résultats de vote, examine les modalités concrètes de la grève et prépare l'AG plénière intercatégorielle (on note également la présence de grévistes des PTT) de l'après-midi qui a lieu aux ateliers d'entretien des Quatre-Mares à Sotteville. Cette AG plénière de 500 à 600 personnes sert d'information et n'est que délibérative. Là encore les membres du comité se veulent non-directifs « ce sont les AG, c'est-à-dire les grévistes eux-mêmes qui dirigent la grève »⁷.

A l'autre extrémité, le cas de Villeneuve-Saint-Georges est exemplaire de la division, de la prudence voire de la méfiance entre les diverses catégories de grévistes, notamment entre les agents d'entretien et les roulants.

Même si rétrospectivement, on peut dire que l'argent n'a pas trop manqué aux grévistes de la SNCF (ce qui est évidemment un énorme avantage par rapport aux grévistes des PTT ou d'EDF-GDF), le manque a quand même frappé beaucoup d'agents commerciaux et de sédentaires, ce qui a accentué, d'une part, la passivité et la prudence dans l'engagement dans la grève et d'autre part, accéléré la reprise individuelle du travail dès le 11/12/95.

Dès l'appel de la CGT (13/12/95) « à la poursuite du mouvement sous d'autres formes », il était clair que le mouvement était terminé. Si la reprise n'a pas été uniforme (5 jours entre les premiers Strasbourg et les derniers Marseille ?) et s'il restait des irréductibles pour continuer (entre 40 et 45 % à Rouen et à Marseille par exemple voir chiffres) il n'y a eu aucun affrontement parce que tout était en fait cuit depuis longtemps, il n'y a pas eu d'opposition entre base, syndiqués, militants et appareil (le cas de la CFDT et de la création de SUD-Rail n'est pas le produit direct de

⁵in La vie du rail n° 2523 du 06/12/95.

⁶Une gréviste CEX in La vie du rail n° 2523 du 06/12/95.

⁷La vie du rail n° 2525 du 20/12/95.

la grève, mais plutôt celui du conflit interne à la CFDT entre la direction Notat et la fédération des cheminots).

Bien que les chiffres donnés manquent de systématisme dans la précision, La Vie du rail n° 2526 du 27/12/96 donne un certain nombre d'exemples concrets de reprise : Le Mans (le 15/12), Chambéry (le 15/12), Bordeaux (le 16/12), Paris-Nord (le 18/12), Rouen (le 18/12), Marseille-Blancarde (le 18/12) qui indiquent plusieurs choses :

- des reprises votées à 75 % avec deux pointes de continueurs Rouen (45 %) et Marseille Blancarde (33 %),
- des menaces de redémarrage du mouvement sur le problème de paiement des jours de grève (Chambéry) et sur le gel des restructurations appliquées au niveau local (Bordeaux).

Des témoignages recueillis (certes partiels) indiquent que les cheminots ont la certitude d'avoir gagné : « les cheminots sortent de ce mouvement avec la fierté d'avoir gagné mais restent très méfiants face à l'élaboration du nouveau contrat de plan » (agent de conduite CFDT Rouen) « en 22 jours nous avons ouvert une brèche gigantesque des perspectives nouvelles, nous avons gagné le respect de tous » (gréviste CGT Chambéry) « plus rien ne sera jamais comme avant. les gens sont épuisés mais pas le mouvement. il faut réfléchir à rebondir en janvier au moment où Juppé prendra sa première ordonnance » (Technicien mouvement CGT Paris Nord) « *les gens comprennent pour la première fois les conséquences du vote Maastricht. Aujourd'hui, ils ont fait comprendre leur attachement à des valeurs républicaines propres à la France* » (C.Serenelli secrétaire FO Paris Nord). « *c'est nous qui déciderons de l'avenir de notre chemin de fer* » (gréviste Paris Nord).

Il y a en plus une tradition d'être les derniers à reprendre pour l'honneur mais en dehors de toute capacité pratique à aller plus loin. Plus loin mais sur quels objectifs ? Pour la plupart des grévistes, l'impression de victoire reposait immédiatement sur des faits objectifs : annulation du contrat de plan et retrait des modifications des régimes de retraites. Si l'on ajoute l'influence pernicieuse du « tous ensemble » qui reposait sur le principe de la poupée russe : les salariés du privé regardent ceux du public qui regardent ceux en grève qui regardent ceux de la SNCF qui regardent les roulants, on comprend la satisfaction de ceux-ci à l'issue d'un conflit pour une fois victorieux.

Mais pour les autres salariés, combien de temps la pseudo-victoire va-t-elle durer avant d'être appréciée, sinon comme un match nul, ou, plutôt comme une vraie défaite « en douceur » ?

F. LA GREVE A LA POSTE

Là comme à la SNCF, il n'y a pas eu une grève « centralisée » mais plusieurs grèves juxtaposées, avec en plus un taux de grévistes beaucoup plus faible qu'à la SNCF, et une durée de conflit (excepté l'exemple de Caen sur lequel on reviendra) moins forte. Les pointes du nombre de grévistes ont été enregistrées lors des journées d'action accompagnées des grandes manifestations du 05/12, 07/12 ou 12/12.

En effet, la grève a démarré le 27/11 dans plusieurs centres de tri de province (Ajaccio, Marseille gare, Sotteville, Saint-Brieuc, Rennes et Caen) et ce n'est qu'à partir du 04/12 que les syndicats CGT, SUD et FO appellent à la grève qui s'étend ailleurs qu'aux centres de tri. Le maximum du nombre de grévistes (pour l'ensemble de La Poste) sera atteint dès le 05/12 où il ne concerne que 23 % des 315 000 salariés. À partir de là, le chiffre ne fera que décroître.

Indépendamment de contre-exemples locaux, ce qui se dessine c'est une faible participation quantitative (au max. 23 % de grévistes) et qualitative (plus importante dans les centres de tri) des salariés aux mouvements, mais surtout une faible activité des grévistes que révèlent les

pointes de participation lors des deux journées du 05/12 et 12/12, et indiquent a contrario, l'absence de mobilisation continue et de perspectives unifiantes tant au sein des diverses catégories de la poste qu'avec les autres grévistes du secteur dit public.

Le principal moteur de la grève a été les centres de tri, car c'est *a priori* le point le plus spectaculaire lors des conflits (blocage du courrier, faillite des PME). Or, pendant le mouvement de décembre, les grévistes qui occupaient les centres de tri ne se sont jamais opposés aux entrées-sorties de matériel ou de jaunes et l'outil de travail a été respecté.⁸

D'un autre côté, malgré la volonté d'une partie de la Direction centrale (cadres proches du RPR) de la Poste de se servir du conflit pour casser du syndicat, la mise en place de centres de tri parallèles n'a pas eu de succès énorme, pour plusieurs raisons :

1) Pour diriger les intérimaires recrutés à l'occasion ou les éventuels jaunes, il faut un encadrement fiable et capable. Or les structures mise en place lors des conflits précédents ont disparu.⁹

2) Si à Paris, les centres de tri clandestins sont plus facilement dissimulables qu'en province, il n'est pas tout de trier le courrier dans des centres de tri parallèles, il faut encore l'acheminer et le distribuer, et pour cela il faut des camions privés (car les chauffeurs de la poste étaient en grève), mais la grève de la SNCF a saturé les possibilités des transports privés de substitution, et quand il y en avait, les embouteillages dus cette fois à la grève de la RATP ont eu raison de la mobilité des camions affrétés par la Poste.

3) En province, les facilités de circulation sont meilleures qu'à Paris mais les centres de tri plus visibles et plus vulnérables aux raids de grévistes (mais qui n'ont pas eu lieu).

Une première analyse rapide de la forme d'occupation des centres de tri (occupation ne veut pas dire blocage) indiquerait qu'une sorte de *modus vivendi* s'était établi de facto entre grévistes et direction (« *on occupe mais on ne bloque pas, vous ne bloquez pas on ne sanctionne pas* ») assez bien dans l'esprit de ce mouvement, somme toute pacifiste et rassembleur. Mais il y eu quand même quelques accrochages entre piquets et non-grévistes, comme à Evreux le 11/12, et des jugements en référé contre les grévistes (07/12 à Brive, 08/12 à Dijon). Après la grève, des postiers seront menacés de sanction, comme, par exemple, un syndicaliste CGT du centre de tri de Lyon assigné à « résidence administrative » dès le 27/11 pour des incidents survenus le 24/11.

Globalement, les grévistes de la poste sont ceux, avec les salariés d'EDF-GDF, qui ont le plus perdu pendant les 15 jours de grève sans contrepartie du 1/2 mois de paye évaporé. A aucun moment, des possibilités d'extension du conflit sur des mots d'ordre communs à toutes les catégories de postiers n'ont pu se mettre en place et le mouvement s'est éteint, non pas par la trahison des syndicats, mais plutôt par le manque de perspective des grévistes.

L'exemple de Caen, centre de tri à rester le dernier en grève (jusqu'au 28/12/95), montre en fait l'isolement tragique de la minorité de grévistes tant au sein de la Poste qu'au sein de la région caennaise, et également la faiblesse de l'organisation de la grève. Après l'énorme manifestation du 16/12 qui avait vu défiler près de 40000 personnes, il y avait encore 200 grévistes sur 300, le 21/12, mais seulement 12 (tous militants syndicaux pour protéger l'outil de travail) à occuper jour et nuit le centre de tri¹⁰ Evidemment lorsque le préfet commanda l'évacuation du centre par les CRS, les occupants furent sortis sans difficulté. Mais le plus beau dans cette histoire est arrivé lors de la manifestation de protestation du 29/12 : il n'y avait que 400 personnes pour protester. 39600 manifestants s'étaient volatilisés !¹¹

⁸Le sabotage n'est pas une vertu en soi pour juger de la qualité d'un mouvement et nous ne sommes pas partisans d'envoyer les autres au casse-pipe au nom de la critique radicale.

⁹La direction est aussi plus prudente vis-à-vis des intérimaires recrutés, depuis que lors de la grève du centre de tri de Marseille-gare en 1995 (18/03 - 21/06) de nombreux vols et dégradations avaient été commis par lesdits briseurs de grève, prêtant ainsi le flan aux arguments des syndicats qui dénonçaient la mauvaise qualité de ce service public.

¹⁰Nous ne pensons pas, de toute façon, qu'une occupation à 200 est plus de chance de tenir face à une attaque des CRS. Nous voulons simplement montrer le rapport de passivité au sein des grévistes eux-mêmes.

A contrario, les grévistes de la poste ont montré leur velléité d'innover les formes de la grève comme à Saint-Brieuc, où ils n'ont distribué que le courrier réservé aux chômeurs et qu'ils ont été avec ceux-ci obliger les ASSEDIC à verser leurs indemnités aux chômeurs quoi qu'il arrive, ou comme à Vizille (près de Grenoble) où les grévistes ont ouvert le bureau de poste deux heures par jour exclusivement pour les chômeurs ou les retraités. Que ces exemples aient été dus à l'initiative de militants de SUD dont on connaît les liens avec AC ! ne change rien à l'affaire et restent un élément positif pour les conflits à venir.

G. UN MOUVEMENT « TRAHI » PAR LES SYNDICATS OU DES SYNDICATS SUPPORTES PAR LE MOUVEMENT ?

Le mouvement n'a pas été largement inspiré, géré et animé par la mythique « base ». Au contraire, les actions, pourtant justes, qui ont été menées à EDF, ont été organisées directement et dès le début par la CGT. Au contraire, la participation active des grévistes aux AG, aux piquets de grève et même, paradoxalement, aux manifestations, a été le plus souvent dérisoire. Au contraire, la présence de 10000 chômeurs, en tête de défilé à Marseille, a été mise en place par la CGT¹².

Il faut bien se comprendre : ce n'est pas parce que les syndicats « coiffent », ou sont à l'origine d'actions « intéressantes », qu'il faut condamner ces dernières a priori. Au contraire, les actions qui généralement vont dans le sens d'une plus grande unité et d'une meilleure efficacité de la lutte, doivent être popularisées par les militants révolutionnaires comme il se doit. Cependant, lorsqu'il est question de s'interroger plus en profondeur sur le cadre dans lequel elles ont surgi, on ne peut pas passer sous silence le fait qu'il s'est agi, dans tous les cas concrets que nous examinons, non pas d'une préfiguration d'un conflit de classe qui tendait ou, pire, se déroulait déjà dans une dynamique de dépassement de la cage étatique syndicale, mais bel et bien d'une expression mûre de la capacité de l'appareil de maîtriser les finalités et le déroulement du mouvement.

Alors, « *c'est le mouvement social qui est constitutif de l'existence syndicale.* »¹³. Ce constat s'adapte parfaitement au mouvement de décembre '95, et ce, même si « *d'abord, les syndicats ont suivi un mouvement qu'ils n'ont pas suscité.* »¹⁴. Il ne suffit nullement qu'une grève naisse spontanément pour qu'elle demeure une lutte indépendante ; aussi, la généralisation syndicale du mouvement, obtenue sans véritable extension de la grève, ne s'est pas traduite par un réel dépassement des revendications « corporatistes ». À moins de penser que la « défense du service public » en était la traduction.

Schématiquement, à partir du 05/12, toute potentialité autonome de la classe s'estompe peu à peu, et les syndicats récupèrent à la base tous les thèmes et les poussées qui s'étaient exprimées tout au long de la première semaine de lutte. A compter de cette date, il n'est plus possible d'envisager une quelconque « dialectique » « base »/appareils syndicaux. Sûrs de leur fait dans le mouvement (la « défense du service public » étant l'idéologie dominante en son sein), rassurés par le gouvernement sur l'issue « positive » pour certaines de leurs exigences (ouverture d'une négociation au sommet, remise en discussion du plan Juppé sur la « réforme »

¹¹Ceci montre à l'évidence que la qualité n'est pas dans le nombre, en tout cas pas dans le nombre de manifestants qui votent avec leurs pieds lors de ces manifs « tous ensemble ».

¹²Nous avons nous-mêmes mis en avant la manifestation du 05/12/95, à Marseille, où 3000 chômeurs se retrouvèrent en tête de la manifestation. Nous savions qu'à Marseille, c'était la CGT qui contrôlait le mouvement des chômeurs. Ce que nous savons depuis (voir A Contre-courant, politique et syndical n°56), c'est que la CGT, suite à un accord avec les ASSEDIC des Bouches-du-Rhône, dispose de fonds à reverser aux chômeurs et qu'elle a invité ceux-ci à manifester en leur promettant qu'ils seraient payés à la fin de la manifestation....

¹³Gérard Adam, *Droit social* n° 3, mars '96.

¹⁴Jean Dubois, dans un document de l'association patronale des directeurs du personnel *Entreprise et personnel*, février '96.

de la gestion des caisses de la Sécu, remise à plat du contrat de plan de la SNCF), les syndicats ont « permis », pendant un temps, à une certaine combativité de s'exprimer sous un contrôle sans failles. Ni plus, ni moins. C'est pourquoi, à notre avis, les syndicats dits « de confrontation » -CGT, FO-Blondel, SUD-, effectivement affaiblis (pour les deux premiers) ces dernières années, ont pris un petit bain de jouvence à la suite de la lutte de décembre '95. Cette régénérescence sera de courte durée cependant, car les attaques contre les « acquis sociaux » continuent de plus belle et ne sont pas prêtes de s'arrêter.

La raison de l'échec du mouvement ne repose pas sur la « ruse » des directions syndicales, qui se seraient appuyées sur un syndicalisme de délégués qui aurait remplacé le syndicalisme d'appareil, et le « piège » de la délégation. Ce n'est pas non plus parce que les salariés en grève seraient semblables à des êtres tellement simples qui s'en remettraient constamment aux décisions des appareils, alors que, dans le même temps, ces mêmes appareils, seraient largement dévalorisés aux yeux des travailleurs. Ce type d'explication est basée sur la recherche permanente, dans chaque conflit de classe, d'une contradiction insoluble entre « base » et « sommet », entre « travailleurs » et « appareils ». Cette terrible illusion, interdit, à celui qui l'a, la lisibilité du rapport dynamique entre la classe exploitée et son expression politique et/ou syndicale bourgeoise, et empêche, plus généralement, de percevoir le fondement matériel -social- de la démocratie et de la « corruption » du prolétariat dans les pays forts du mode de production capitaliste.

Cette véritable chimère d'une « base » naïve mais toujours prête au « bon » combat, qui tente inlassablement de se libérer des chaînes d'une bureaucratie étouffante, s'apparente singulièrement à la thèse trotskiste qui veut que la crise du mouvement révolutionnaire se réduise à la crise de la direction révolutionnaire.

En ce qui concerne les grèves de décembre '95, il faut reconnaître et expliquer, sans crainte,¹⁵ que les syndicats (appareils et délégués de base confondus) ont été à même de représenter « fidèlement » ce mouvement, qui, dans son immense majorité, n'a à aucun moment remis en cause le patriotisme d'entreprise, le patriotisme tout court, le respect de l'outil de travail et l'encadrement bourgeois de la lutte. Cette fois-ci, même le gauchisme s'est « dissout » dans le « mouvement » syndical, satisfait d'avoir été admis ici ou là dans la cour des grands (SUD, AC ! DAL...). La « défense du service public », le « combat pour le maintien de l'exception française » et contre le Traité de Maastricht ont été le ciment de leur incorporation pure et simple dans les rangs de l'encadrement syndical.

H. « TOUS ENSEMBLE ! TOUS ENSEMBLE ! OUAIS ! OUAIS ! »

La sympathie dont a bénéficié le mouvement (en pleine grève, un sondage donnait 62 % des Français favorables au mouvement) ne s'est pas transformée en pratique (hormis des collectes de soutien ou le don de vivres et de couvertures) par des grèves, mais, au contraire, par un accroissement du côté spectateur de la population et, chez les grévistes du côté consommateur passif.

Mais surtout, la sympathie pour la grève s'est très tôt traduite en coopération sociale pour le travail (la tant louée « solidarité » entre travailleurs... afin de se rendre au boulot), précisément parce que, après le 05/12, la grève ne parvenait plus à s'élargir. A l'opposé, toutes les autres « narrations » des rapports entre le mouvement de décembre '95 et le reste des salariés au travail, qui visent à « culpabiliser », ou à « infantiliser » les salariés du « privé » qui n'auraient pas eu la force, ou le courage, c'est à votre guise ! de rejoindre les grévistes reposent, là encore, sur

¹⁵ « Car affirmer cela (On ne ment pas au prolétariat), c'est supposer qu'on pourrait lui mentir mais qu'on se l'interdit : c'est une position de pédagogues, de gens extérieurs aux prolétaires et qui agissent sur eux en se donnant le garde-fou d'une 'déontologie', à la manière des médecins ou des experts. », *Nouvelles du froid* p. 72, in *La Banquise* n°4.

l'idéologie de la « centralité » de la fonction publique dans ce pays. Ceux qui colportent ces thèses, sont les mêmes qui ont été indifférents ou n'ont pas vu passer les grèves ouvrières dans le « privé » du printemps de cette même année '95.

Il y a eu lors de la semaine du 05/12, puis celle du 12/12 encore, et enfin le 16/12, autour d'un million de manifestants, ce qui représente des proportions (rapporté à la population) inégalées depuis 1968, pour certaines villes de province comme Rouen, Marseille, Toulouse, Tours, Caen, etc. L'impression de force dégagée par le nombre ; les liens qui se tissent dans l'enthousiasme ; tout cela va créer de nouvelles réflexions en vue de nouvelles pratiques.

Mais qu'est-ce donc d'autre qu'un immense défoulement dans un pays où la politique traditionnelle ne remplit plus son rôle et où les syndicats sont en passe de représenter le seul contre-pouvoir aux délires libéraux du gouvernement ?

Qu'est ce donc d'autre que la manifestation du « peuple de gauche » qui, pour la première fois depuis 15 ans, a l'impression d'avoir l'initiative ?

Mais un million de manifestants, ce n'est pas un million de grévistes !

Car il faut bien constater que la division entre salariés du public et du privé a fonctionné : la grève reste limitée au seul secteur dit public. Au sein de ce secteur, elle est restée minoritaire, sauf à la SNCF (et là encore, il faut nuancer : seuls les roulants ont été massivement en grève ; sur l'ensemble du personnel, elle n'était qu'à 40% et n'est passée à 56% qu'après deux semaines de grève), et à la RATP (avec les mêmes nuances qu'à la SNCF).

De plus, dans ces deux entreprises, dont le personnel a été le fer de lance de la grève, le mouvement n'a pas été homogène, cohérent, centralisé mais au contraire tronçonné tant géographiquement (peu de contact entre les établissements à l'intérieur d'une région ou d'un réseau, pour la SNCF ; pas de contact entre les machinistes, les conducteurs de métro et les ouvriers de maintenance, pour la RATP) que catégoriellement (mis à part, à notre connaissance, Rouen et Chambéry, pour la SNCF, il n'y a pas eu de grève commune à toutes les catégories de salariés, mais des grèves juxtaposées, au mieux, ou une profonde méfiance entre les catégories de grévistes produite des luttes passées, comme à Villeneuve-Saint-Georges).

Il ne s'agit pas de tenir compte exclusivement du nombre de non-grévistes, pour apprécier la qualité d'un mouvement, mais on n'a pas le droit de dire que l'hypothèse d'une grève de longue haleine est inenvisageable, ou plus prosaïquement, que l'appréciation exacte et lucide du rapport de force (pour le faire basculer en faveur de la grève) est fondamental et déterminant pour un succès éventuel.

Ce qui restera le plus grave, c'est le fait que la plupart des grévistes (à la SNCF et à la RATP) consommaient leur grève, votaient le matin la continuation puis s'en retournaient à leurs affaires privées, déléguant aux syndiqués de base l'organisation concrète de la lutte, laissant ainsi à l'appareil toutes les latitudes pour organiser une reprise sans trop de casse. Il existe certainement des contre-exemples mais ceux-ci sont restés désespérément minoritaires.

I. LES SYNDICATS

A) DU COTÉ DES APPAREILS

Il faut comprendre le rôle et l'existence des syndicats comme fondamentalement produits par l'état de la classe, du marchandage du prix de la marchandise force de travail et des liens complexes qui se tissent entre base et appareil.

Pour nous, les syndicats sont un organe de l'Etat qui vise à répartir d'une certaine façon la partie de plus-value sociale qui sert à la maîtrise des poussées ouvrières indépendantes¹⁶.

Les syndicats d'Etat ne défendent pas les travailleurs en tant que capital variable : le travailleur, dans le capitalisme, vend une marchandise, la force de travail, mais jamais il n'existe, en soi et pour soi, comme capital variable (surtout lorsqu'on parle de ses *droits*, c'est-à-dire les *droits* d'un acte d'échange). Le salaire est ce capital variable, mais il l'est en toutes circonstances, pour le capital et seulement pour lui.

Très souvent, les syndicats ne défendent pas le salarié, même en tant que facteur subjectif nécessaire de la production ; en revanche, ils peuvent négocier des termes plus avantageux pour la vente de la part du travailleur salarié de sa force de travail à la condition que le commandement d'entreprise et d'Etat ne soit pas remis en cause pour de bon. Les syndicats d'Etat défendent le travailleur en tant que *variable dépendante* du mode de production capitaliste, afin qu'il le demeure. Il n'y a rien de choquant dans le fait de se battre pour vendre la seule marchandise qui appartient au salarié le plus chèrement possible, cela s'appelle défense du salaire réel ; on ne peut pas critiquer les syndicats lorsqu'ils négocient (qui dit négociation, dit recherche d'un compromis) sur ce terrain. La force de travail est la seule marchandise dont le prix fixé sur le marché du même nom ait une incidence directe sur la plus-value : la négociation concernant le prix de cette marchandise particulière ne peut pas nous trouver indifférents ou, pire, hostiles.

B) DU COTE DES MILITANTS DE BASE

Si cette grève a eu l'air de rapprocher les grévistes des appareils syndicaux, elle a surtout réconcilié les militants de base, principalement gauchistes (de la tripléte LO/LCR/PCI) avec les appareils, d'une part, et avec eux-mêmes, d'autre part. Les « gauchistes »¹⁷ restent et constituent souvent les seuls à faire tourner la boutique à la base. Les appareils (surtout celui de la CGT) ont compris l'intérêt que ceux-ci représentaient pour leur survie, car ils étaient les seuls à pouvoir présenter une « virginité » (absence visible, mais pas inexistante, de compromis qui les déchargeraient de toute responsabilité dans la « faillite » du contrôle des syndicats sur les travailleurs) nécessaire pour redonner confiance aux grévistes dans les syndicats.

Sortant ainsi de leur isolement, en phase avec le mouvement dans les limites des revendications mises en avant (retrait du plan Juppé, maintien des régimes de retraites, défense de la sécurité sociale) et de l'esprit général confus du mouvement (« *tous ensemble, ouais, ouais* », ...), ils ont pu échapper au dilemme qui est d'appartenir à des sectes tout en voulant maintenir l'intervention épuisante dans les syndicats, ils ont pu sortir de l'isolement de pureté pour enfin exalter leur valeur principale qui fonde leur pratique : la démocratie à la base.

Cette reconnaissance par les appareils de ces militants (mais ceci concerne également les staliniens modernistes comme, à une autre échelle de responsabilité, B.Thibault) a été la planche de salut, un certain arrêt de la déconnexion entre les appareils et la base. Cela participe du mouvement de recomposition tant du syndicalisme¹⁸ que de la gauche : constitution d'un pôle syndical « consensuel » autour de la CFDT, et d'un pôle « conflictuel » autour de la CGT et de SUD avec écartèlement de FO... parallèlement à l'évolution d'ouverture du PCF tant vers les

¹⁶Voir correspondance dans le *Bulletin ouvrier* n°1.

¹⁷On désignera, faute de mieux, par ce concept l'ensemble des militants étant passé par, ou étant toujours membres des dits groupes et de ceux qui ont disparu (maoïstes, etc.).

¹⁸ce mouvement est également souhaité par ... le patronat, (voir LM du 11-12/02/96) dont le conseil exécutif du CNPF, réuni le 29/01/96 à Royaumont, s'est « *inquiété de la faiblesse des interlocuteurs syndicaux* ». On apprend par ailleurs, dans le même article, que les patrons constatent que « *la France est le pays où il y a le plus de syndicats et le moins de syndiqués* », « *que le nombre de syndiqués a diminué de moitié depuis 1976, mais que cela n'empêche pas les mobilisations* », « *que les syndicats tiraient 80 % de leurs revenus des cotisations en 1955, mais seulement 20 % aujourd'hui* » et que donc « *ce syndicalisme de rente est incontournable mais perd de son emprise sur les militants livrés à eux-mêmes* ». Ayant identifié deux pôles syndicaux, l'un contestataire et anti-maastrichien (CGT et FO), l'autre réformiste (autour de la CFDT), les patrons enregistrent depuis décembre « *l'irruption des syndicats autonomes, le réveil des trotskistes et de la CNT* » de tous ces collectifs qui « *déstabilisent les appareils désarçonnés* ».

gauchistes (LCR) que les écologistes (tendance Voynet) ou aux dernières politesses de LO promettant de voter PCF aux prochaines législatives si le PCF s'engage sur.....

Mais il n'y a pas que les vieux staliniens qui, comme à l'atelier de maintenance Championnet des bus RATP (à Paris XVIIIe), se croient encore à Billancourt en 1968 et interdisent l'entrée des ateliers en grève à tous ceux qui n'y travaillent pas pour protéger, sous les drapeaux bleu-blanc-rouge, l'outil de travail au service du public. Il y a aussi tous les modernistes, de la CGT aux gauchistes, qui ont un discours plus subtil, comme on l'avait déjà rencontré à Air France pendant la grève d'octobre 1993.

Ceux-là sont pour l'instant très à l'aise, car ils ne mettent pas leur drapeau dans leur poche (défense du service public, retrait du Plan Juppé, etc.), qu'ils réalisent pratiquement la démocratie ouvrière (d'autant plus que la masse de grévistes participe peu; il y a bien sur quelques exceptions) et qu'ils sont en phase avec le mouvement. Les plus à l'aise des plus à l'aise sont certainement les militants du syndicat SUD qui sont non seulement en phase avec les précédents, mais aussi à la pointe (à La Poste) des rares actions de « grève active » notamment dans l'association des chômeurs et des retraités à la grève.

J. UNE CONCLUSION PROVISOIRE

Il restera de positif pour l'avenir, le désir confus d'ouverture (mais là encore, à notre connaissance, ce fut le fait exclusif des militants syndicaux comme à la SNCF à Châtillon, ou dans les soi-disantes coordinations de quartier à Paris (XIe et XVIIIe arrondissements) et la participation active (qu'il faut maintenant nuancer suite au « bémol » marseillais) des chômeurs aux luttes. Il restera aussi les premières tentatives de « grève active » pour la première fois en France à La Poste (ouverture sélective des bureaux aux chômeurs et retraités, distribution du courrier pour les seuls chômeurs, action commune auprès des ASSEDIC) et à EDF-GDF (baisse du tarif pour les particuliers, tentative de rebranchement des abonnés ayant été coupés, etc.). Ce sont ces exemples-là qu'il faut recenser et populariser. Ce sont aussi ces secteurs qui ont été rapidement victimes de la frappe sélective de l'Etat (référés, expulsions, etc.).

Encore une fois, il est important de réfléchir aux problèmes que la nouvelle « race de syndicalistes » vont nous poser, tant à la CGT, qu'à SUD (en pleine expansion, voire la scission de 560 membres de la CFDT SNCF-Paris sud-est, etc.) : tant que les mouvements n'iront pas plus loin qu'en décembre, on ne pourra pas prendre à contre-pied ces syndicalistes « ouverts », « sympas » et qui sont les champions de la « démocratie ouvrière à la base ». On le pourra d'autant moins si l'on en reste au niveau de principes abstraits et réducteurs (syndicats traîtres, par exemple), et si l'on fait preuve d'un angélisme acritique qui risque de nous transformer, d'abord en « porteurs de valises » puis, pourquoi pas, en membre actif.

Le paradoxe de ce mouvement aura été de voir si peu de grévistes (150000 au maximum), soutenus par tant de manifestants (jusqu'à 1,5 millions) et, pour la première fois depuis 50 ans, les syndicats sortirent, sinon victorieux, du moins en bon état ¹⁹, d'un mouvement qui avait les potentialités d'aller au-delà.

Paris, 25.05.96

¹⁹La CGT des cheminots revendique depuis les grèves 2000 adhésions supplémentaires pour un total d'adhérents de 30000.

Pour tout contact, écrire à :
Christian Fletcher, 19 rue de l'Alun - 91630 Marolles-en-Hurepoix